

la nature de nos engagements relatifs à la défense ne devrait pas être modifiée. J'irai même jusqu'à dire que si l'on veut maintenir dans leur forme actuelle nos engagements militaires à l'égard de l'OTAN en Europe on devra d'abord, après qu'on les aura minutieusement examinés, voir s'ils ne pourraient pas être modifiés de façon à les rendre plus aptes à renforcer la paix et la sécurité collective; on devra également tenir compte des faits nouveaux qui surviennent au sein de l'alliance de l'OTAN, ce qui pourrait certes, selon moi, influencer sur nos engagements à l'égard de l'OTAN.

Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il y a lieu d'éprouver une réelle inquiétude à ce sujet, et que cette inquiétude n'a pas été dissipée par les récentes réunions du conseil de l'OTAN à Paris. Là encore, l'honorable ministre est, au sujet de l'importance de ces réunions, rempli d'un optimisme que ne partageant pas, dirai-je, bon nombre d'autres personnes. Par exemple, si l'on en croit la *Presse canadienne*, le ministre aurait dit, le 18 décembre, qu'on avait tenu compte des soucis exprimés au sujet des consultations, surtout par les plus petits pays membres de l'OTAN. J'espère que le ministre a raison, mais il me pardonnera d'être un peu sceptique, après m'être moi-même beaucoup occupé de l'OTAN, quand on me demande de croire que nos inquiétudes au sujet des consultations ont été dissipées une fois pour toutes.

Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il est temps que le Canada précise nettement que, s'il doit continuer à participer en Europe à une coalition de défense composée de forces collectives équilibrées,—et c'est tout ce que ce devrait être,—ces mêmes obligations collectives devraient s'appliquer à chaque membre de la coalition dont toutes les forces,—et non seulement celles de certains,—devraient être intégrées sous une direction collective qui s'appliquerait à toutes les armes et à chaque secteur du front coalisé, y compris l'Amérique du Nord. A mon avis, monsieur l'Orateur, étant donné les circonstances auxquelles nous faisons face à l'heure actuelle, et bien que je sache qu'elles changent rapidement, il ne faudrait rien de moins pour maintenir cette coalition.

Je devrais aller encore plus loin, et dire qu'il y a deux choses que le Canada devrait catégoriquement refuser d'accepter. L'une, c'est qu'un membre de cette alliance, quelque puissant qu'il soit, exerce un droit de garde et un contrôle particuliers sur une catégorie déterminée d'armes que posséderaient les forces canadiennes. J'estime que nous devrions insister pour que le Canada ait, sur ces engins, le même droit de garde et le même contrôle qu'à l'égard de n'importe quelles autres armes dont disposeraient nos

effectifs, évidemment toujours,—et je tiens à ne pas être mal compris à ce propos,—dans le cadre des accords collectifs de nature générale qui devraient,—comme je l'ai d'ailleurs déjà dit,—avoir une plus grande portée qu'à l'heure actuelle.

Pour résumer ce que je viens de dire en termes plus concrets, monsieur l'Orateur, cela signifie que nous ne devrions pas accepter ce qu'on appelle parfois des "bombes nucléaires en miniature" pour les avions de l'Aviation royale du Canada, ni aucun projectile nucléaire qui ne pourraient être utilisés que sur des ordres émanant des États-Unis plutôt que d'une autorité de l'OTAN. A mon avis, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il me semble, en effet, que le refus constant des États-Unis de faire aucune concession à l'égard de l'autorité collective concernant les engins nucléaires, comme ils l'ont fait pour d'autres armements,—et le Royaume-Uni a adopté le même point de vue,—fera du tort à toute l'idée de défense collective par l'OTAN. En effet, nous avons la preuve que cette façon d'agir lui a déjà fait du tort.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'a dit mon honorable ami du Royaume-Uni?

L'hon. M. Pearson: Je disais, monsieur l'Orateur, que les États-Unis et le Royaume-Uni devraient accepter la même autorité et la même direction collectives à l'égard des engins nucléaires en possession des forces de l'OTAN que pour les autres armements, et que s'ils refusent de le faire, l'un ou l'autre, ils nuiront à l'idée collective de l'OTAN, comme la chose est en train de se produire, en ce qui concerne la France.

Voici la deuxième proposition que j'ai à formuler. Le Canada devrait rejeter, même si notre mode de participation aux forces de l'OTAN doit s'en ressentir...

Le très hon. M. Diefenbaker: Avant que l'honorable député poursuive, je tiens à dire qu'il se rend compte, j'en suis sûr, des difficultés qui se posent en l'occurrence. Mon honorable ami en a eu l'expérience lui-même pendant un certain nombre d'années. Si les États-Unis ou le Royaume-Uni refusent, que devrait faire alors le Canada?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que cette proposition soit soumise aux États-Unis et au Royaume-Uni. Je sais par expérience que déjà, dans le passé, elle a été soumise aux États-Unis. Je tiens cependant à signaler aussi au premier ministre que dans le passé, à venir jusqu'à il y a quatre ou cinq ans, les armes nucléaires ne consistaient qu'en bombes à hydrogène, armes stratégiques, armes de destruction nucléaire à des fins stratégiques. Mais la situation a changé depuis quelques années. Nous avons